

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 10.07.2024

Révision: 10.07.2024

Numéro de version 9.4 (remplace la version 9.3)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· **1.1 Identificateur de produit**

· **Nom du produit:** *Super Heavy Cut Compound 300 Improved Formulation*

· **Code du produit:** 22204

· **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Emploi de la substance / de la préparation** Produits de ponçage et de polissage

· **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

· **Producteur/fournisseur:**

Menzerna polishing compounds GmbH & Co. KG
Industriestraße 25
76470 ÖTIGHEIM
GERMANY
sds@menzerna.com
Tel.: +49 (0) 7222 9157-0
www.menzerna.com

· **Service chargé des renseignements:** Département de la sécurité des produits et de l'environnement

· **1.4 Numéro d'appel d'urgence** CHEMTREC: +1 703-741-5970 / 1-800-424-9300 CCN 842438

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

· **2.2 Éléments d'étiquetage**

· **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant

· **Pictogrammes de danger** néant

· **Mention d'avertissement** néant

· **Mentions de danger** néant

· **Indications complémentaires:**

EUH208 Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one. Peut produire une réaction allergique.

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

· **2.3 Autres dangers**

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· **3.2 Mélanges**

· **Description:** Mélange: composé des substances indiquées ci-après.

(suite page 2)

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 10.07.2024

Révision: 10.07.2024

Numéro de version 9.4 (remplace la version 9.3)

Nom du produit: Super Heavy Cut Compound 300 Improved Formulation

(suite de la page 1)

Composants dangereux:		
CAS: 64742-55-8 EINECS: 265-158-7 Reg.nr.: 01-2119487077-29	distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités ⚠ Asp. Tox. 1, H304	10-25%
CAS: 2634-33-5 EINECS: 220-120-9 Reg.nr.: 01-2120761540-60	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one ⚠ Acute Tox. 2, H330; ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Aquatic Acute 1, H400; ⚠ Aquatic Chronic 1, H410; ⚠ Acute Tox. 4, H302; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; ⚠ Skin Sens. 1, H317 Limite de concentration spécifique: Skin Sens. 1; H317: C ≥ 0,05 %	≥0,025-<0,05%
CAS: 2682-20-4 EINECS: 220-239-6	2-méthyl-2H-isothiazole-3-one ⚠ Acute Tox. 3, H301; ⚠ Acute Tox. 3, H311; ⚠ Acute Tox. 2, H330; ⚠ Skin Corr. 1B, H314; ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Aquatic Acute 1, H400 (M=10); ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Skin Sens. 1A, H317, EUH071 Limite de concentration spécifique: Skin Sens. 1A; H317: C ≥ 0,0015 %	≥0-<0,0015%

Indications complémentaires:

CAS : 64742-55-8 : Note L : La classification harmonisée comme cancérogène est appliquée sauf s'il peut être démontré que la substance contient moins de 3% d'extrait de diméthylsulfoxyde, mesuré selon la méthode IP 346 ("Détermination des aromatiques polycycliques dans les huiles lubrifiantes non utilisées et les fractions pétrolières sans asphalte - Méthode de l'indice de réfraction de l'extraction de diméthylsulfoxyde", Institute of Petroleum, Londres). Résultat : Extrait de DMSO < 3% selon la méthode IP 346.

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales: Aucune mesure particulière n'est requise.

Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion:

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter le patient selon les symptômes.

*** RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction: Eau pulvérisée, mousse, poudre sèche ou dioxyde de carbone.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

(suite page 3)

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 10.07.2024

Révision: 10.07.2024

Numéro de version 9.4 (remplace la version 9.3)

Nom du produit: Super Heavy Cut Compound 300 Improved Formulation

(suite de la page 2)

- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Dans certaines conditions d'incendie, des traces de substances toxiques ne sont pas à exclure, comme par ex :
monoxyde de carbone, dioxyde de carbone
- **5.3 Conseils aux pompiers** Adapter les mesures d'extinction à l'environnement.
- **Équipement spécial de sécurité:**
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Porter un vêtement de protection totale.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Garder le personnel non requis éloigné. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser la protection individuelle recommandée dans la section 8.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Conserver dans un endroit bien ventilé. Température de stockage: 5°C et 30°C.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Néant.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

* **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
Les constituants suivants sont les seuls constituants du produit qui ont une PEL, une TLV ou une autre limite d'exposition recommandée.
À l'heure actuelle, le constituant restant n'a pas de limites d'exposition connues.

CAS: 1344-28-1 oxyde d'aluminium (25-50%)

VLEP (France) Valeur à long terme: 10 mg/m³

· **DNEL**

CAS: 64742-55-8 distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités

Inhalatoire DNEL 1,19 mg/m³ (general population)

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 10.07.2024

Révision: 10.07.2024

Numéro de version 9.4 (remplace la version 9.3)

Nom du produit: Super Heavy Cut Compound 300 Improved Formulation

(suite de la page 3)

	DNEL, worker, inhalativ	5,58 mg/m3
CAS: 2634-33-5 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one		
Dermique	DNEL, general population, dermal	0,345 mg/kg KG/d (general population)
	DNEL, worker, dermal	0,966 mg/kg KG/d (worker)
Inhalatoire	DNEL	1,2 mg/m3 (general population)
	DNEL, worker, inhalativ	6,81 mg/m3 (worker)

· **PNEC**

CAS: 2634-33-5 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

PNEC (Sewage plant)	1,03 mg/l
PNEC (freshwater)	4,03 µg/l
PNEC (seawater)	0,000403 mg/l
PNEC (Sediment - freshwater)	0,0499 mg/kg
PNEC (Sediment seawater)	0,00499 mg/kg
PNEC (soil)	3 mg/kg

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

· **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Le modèle des moyens de protection corporelle doit être choisi en fonction de la concentration et de la quantité de substances dangereuses, en fonction du poste de travail.

· **Protection respiratoire:**

Non nécessaire en cas d'utilisation conforme. Bien aérer la zone de travail. Une protection respiratoire est nécessaire en cas de dégagement de poussières/vapeurs/aérosols ainsi qu'en cas de concentration élevée dans l'air (classe de filtre selon DIN EN 143 et DIN EN 14387). Respecter les limites de temps de port.

· **Protection des mains:**

En règle générale, on n'entre pas en contact direct avec le produit lors de son utilisation.

En cas de risque de pénétration du gant de protection dans des pièces de machine en rotation ou en mouvement linéaire, les gants de protection ne doivent pas être portés.

Recommandation pour une exposition de courte durée : gants de protection résistants aux produits chimiques (conformément aux spécifications du règlement (UE) n° 2016/425 et de la norme DIN EN 374).

· **Matériau des gants**

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,45$ mm

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Caoutchouc nitrile

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

≥ 480 min

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux/du visage**

Lunettes à monture avec protections latérales (conformément à la norme DIN EN 166:2001, protection personnelle des yeux - exigences).

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 10.07.2024

Révision: 10.07.2024

Numéro de version 9.4 (remplace la version 9.3)

Nom du produit: Super Heavy Cut Compound 300 Improved Formulation

(suite de la page 4)

· **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales**

· État physique	Liquide
· Couleur:	Blanc
· Odeur:	Douce
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	>100 °C (>212 °F)
· Inflammabilité	Non applicable.
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· Inférieure:	Non déterminé.
· Supérieure:	Non déterminé.
· Point d'éclair	>100 °C (>212 °F)
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· pH à 20 °C (68 °F)	7-10
· Viscosité:	
· Viscosité cinématique à 40 °C (104 °F)	>20,5 mm²/s
· Dynamique:	Non déterminé.
· Solubilité	
· l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur:	Non déterminé.
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C (68 °F):	1,3 g/cm³ (10,85 lbs/gal)
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.

· **9.2 Autres informations**

· Aspect:	Extrait de DMSO < 3% selon la méthode IP 346
· Forme:	Visqueuse
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
· Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
· Teneur en solvants:	
· VOC (CE)	0,00 %
· Changement d'état	
· Point/l'intervalle de ramollissement	
· Propriétés comburantes	Not determined.
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.

· **Informations concernant les classes de danger physique**

· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 10.07.2024

Révision: 10.07.2024

Numéro de version 9.4 (remplace la version 9.3)

Nom du produit: Super Heavy Cut Compound 300 Improved Formulation

(suite de la page 5)

· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Aucune dans des conditions normales.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

CAS: 64742-55-8 distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (lapin)

CAS: 2634-33-5 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

Oral	LD50	450 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 10.07.2024

Révision: 10.07.2024

Numéro de version 9.4 (remplace la version 9.3)

Nom du produit: Super Heavy Cut Compound 300 Improved Formulation

(suite de la page 6)

- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**

· **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**

· **Toxicité aquatique:**

CAS: 64742-55-8 distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités

EL50 (48h)	>10.000 mg/l (daphnia)
LL50 (96h)	>100 mg/l (pimephales promelas)
NOEL	>100 mg/l /3 d (Pseudokirchneriella subcapitata)
NOEL (21d)	>10 mg/l (daphnia)

CAS: 2634-33-5 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

LC50/96h	2,2 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
EC50 (48h) (statique)	0,643 mg/l (daphnia)
EC50 (72h)	0,11 mg/l (Selenastrum capricornutum)
EC50 (96h) (statique)	0,9893 mg/l (Mysidopsis bahia)
NOEC (72h)	0,0403 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
NOEC (96h) (statique)	0,25 mg/l (Mysidopsis bahia)
NOEC (21d)	1,2 mg/l (daphnia)
NOEC (28d)	0,21 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
ErC50 (72h)	0,11 mg/l (Selenastrum capricornutum)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 10.07.2024

Révision: 10.07.2024

Numéro de version 9.4 (remplace la version 9.3)

Nom du produit: **Super Heavy Cut Compound 300 Improved Formulation**

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

· **Recommandation:**

Élimination selon les règlements officiels

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· **Code déchet:**

Le code de déchet doit être déterminé en consultation avec le consommateur, le fabricant et l'éliminateur.

· **Emballages non nettoyés:**

· **Recommandation:**

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

· **ADR/RID, ADN, IMDG, IATA** néant

· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

· **ADR/RID, ADN, IMDG, IATA** néant

· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

· **ADR/RID, ADN, IMDG, IATA**

· **Classe** néant

· **14.4 Groupe d'emballage**

· **ADR/RID, IMDG, IATA** néant

· **14.5 Dangers pour l'environnement**

Non applicable.

· **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Non applicable.

· **14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable.

· **"Règlement type" de l'ONU:**

néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Règlement 1907/2006/CE, REACH concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (dans la version actuellement en vigueur)

Règlement 1272/2008/CE, relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (dans la version actuellement en vigueur)

· **Directive 2012/18/UE**

· **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

· **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 9)

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 10.07.2024

Révision: 10.07.2024

Numéro de version 9.4 (remplace la version 9.3)

Nom du produit: Super Heavy Cut Compound 300 Improved Formulation

(suite de la page 8)

· **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

· **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

* **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006, article 31, modifié par le Règlement (UE) 2020/878.

Les indications de la fiche de données de sécurité ne sont valables que pour le produit décrit dans le cadre de son utilisation conforme. Les indications sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles servent en particulier à décrire notre produit en ce qui concerne les dangers qu'il présente et les mesures de sécurité applicables. Elles ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et à sa qualité. Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont requises par l'article 31 et l'annexe II du règlement (CE) n° 1907/2006.

· **Phrases importantes**

- H301 Toxique en cas d'ingestion.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H311 Toxique par contact cutané.
- H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H330 Mortel par inhalation.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

· **Service établissant la fiche technique:** Département de la sécurité des produits et de l'environnement

· **Date de la version précédente:** 07.11.2023

· **Numéro de la version précédente:** 9.3

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 10.07.2024

Révision: 10.07.2024

Numéro de version 9.4 (remplace la version 9.3)

Nom du produit: Super Heavy Cut Compound 300 Improved Formulation

(suite de la page 9)

LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Acute Tox. 2: Toxicité aiguë – Catégorie 2
Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A
Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1
Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2
· * **Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR